

15DIXIEME

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 5 000 €

Siège Social : 17 rue du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris

877 610 378 R.C.S. Paris

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DES ASSOCIÉS

DU 09 JUIN 2026 15DIXIEME

Le neuf Juin de l'an deux mille vingt six, À 16h00,

Les soussignés, Mr David MUGOT, associé et président et Mme Valérie MUGOT INIESTA, associée, de la société 15DIXIEME, société par actions simplifiée au capital de 5 000 €,

Ont pris les décisions suivantes, relatives :

- Au transfert du siège ;
- A la modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Le siège social est transféré du 17 rue du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris au : 2 rue de Sormery, 89570 NEUVY-SAUTOUR à compter de ce jour

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de cette résolution, les associés décident de modifier les articles relatifs au siège social dans les statuts de la société.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités de droit. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Le président